

Le 18 octobre 2018

Compte rendu des Élus CAP CGT CAP du 11 octobre 2018

Les effets secondaires et prévisibles de la réorganisation

Une fois de plus, les élus CGT ont demandé que soit étudiée avec attention la situation individuelle de chaque agent impacté par la réorganisation et que chacune d'entre elles soit soumise à l'avis et au vote de la CAP.

L'Administration persiste à ne pas transmettre les fiches de poste, les organigrammes détaillés, etc. bien que la Directrice des Ressources Humaines ait affirmé elle-même, que ces documents auraient permis plus de transparence et une meilleure appréciation des situations.

La CGT a donc raison de les réclamer !

Lors de cette seconde CAP abordant la nouvelle organisation des services, la catégorie A est une nouvelle fois très impactée avec le passage de **15 situations d'agents en A et A+** sur les 22 situations présentées à cette CAP.

Lors de la séance, nous a été communiqué le nombre de 70 agents qui seraient accompagnés par la cellule accompagnement. A noter que cette réorganisation aura directement impacté au moins **127 agents** dont les noms ont été portés sur les listes présentées en CAP mais également, l'ensemble des agents en terme d'organisation des services.

Une fois de plus, certains agents ont appris par leurs représentants CGT le passage de leur situation en CAP. D'autres, ont refusé les propositions de poste pour lesquelles il n'avaient ni l'expérience, ni les compétences ; l'Administration n'en tient pas compte car elle estime que cela est dicté par une « nécessité de service ».

Des changements de résidence administrative ont également été imposés sans accord préalable de l'agent **contrairement aux engagements pris par le DGS lui-même**,

Les représentants CGT ont interrogé l'impact réel de cette réorganisation quant au futur régime indemnitaire des agents car à ce jour nous ne disposons d'aucune réponse concernant la mise en œuvre du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire).

Les représentants du personnel vous invitent à rester **extrêmement vigilants aux contenus des fiches de postes proposées** et aux conséquences éventuelles sur votre régime indemnitaire, les primes et la NBI.

D'ores et déjà nombre d'agents considèrent subir une rétrogradation et s'interrogent sur leur futur déroulement de carrière dans la mesure où leurs missions changent et leurs responsabilités diminuent.

Alors vigilance et combativité vont devoir être nos lignes directrices !

**Parce vos élus CGT ont à cœur de défendre
un avancement juste pour tous,
restons vigilants, rejoignez-nous !
Adhérez à la CGT !**

**Vos élus CAP
Syndicat CGT
des personnels du Département du var**